

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE PATINAGE SYNCHRONISÉ DE LA SECTION QUÉBEC 2022

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 27 au 30 janvier 2022

LIEU Place Bell

.....
HÔTE : Patinage Laval

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-21-006

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 15 décembre 2021, 16h. (HAE (UTC 04-00))

Table des matières

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION	3
DROITS D'INSCRIPTION	4
CONTENU DE PROGRAMME.....	5
INSCRIPTION EN LIGNE - PRATIQUES HORS-GLACE ET PAIEMENT	5
FRAIS D'INSCRIPTION AUX PRATIQUES	5
INSCRIPTION SUR PLACE	5
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	6
GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS	7
MUSIQUE.....	7
PRIX	8
HORAIRE DES ÉPREUVES	8
FRAIS D'ADMISSION	8
RESPONSABILITÉ	9
AUTRES RENSEIGNEMENTS	9
COVID-19	9
PASSEPORT VACCINAL	10
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.....	11
ÉPREUVES QUALIFICATIVES.....	11
QUOTA MAXIMAL ATTEINT AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	11
TIRAGES AU SORT	12
ORDRES DE DÉPART	12
TENUE DES ÉPREUVES.....	12
CALCUL DES RÉSULTATS	12
SYSTÈME DE NOTATION ET DE JUGEMENT	12
QUALIFICATIONS POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2022 DE PATINAGE CANADA.....	13
GLACE D'ENTRAÎNEMENT.....	14
ENTRÉE SUR LA PATINOIRE ET SORTIE :.....	14
ÉPREUVES QUALIFICATIVES.....	15
ÉPREUVES NON QUALIFICATIVES.....	15

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2022 de la section Québec se dérouleront conformément aux [Règlements de Patinage Canada en vigueur pour les compétitions de qualification de patinage synchronisé](#). L'hôte de cette compétition est Patinage Laval de la section Québec de Patinage Canada.

PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnatrice de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Geneviève Dudemaine

514-252-3073 poste 3597

gdudemaine@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition

Représentante technique

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatique :

Manon Chartier

Hélène Gagnon

Francine Tanguay

Lucie Lorrain

PATINOIRE

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Place Bell Glaces communautaires 1950, rue Claude-Gagné Laval (Québec) H7N 5H9	100 x 200 pieds (Glace Olympique)

PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé font partie du système de qualification des Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada. Ces compétitions sont planifiées, gérées et exécutées en alternance par les différentes sections de Patinage Canada, en collaboration avec une équipe d'organisation bénévole locale.

Cette compétition vise à donner aux équipes de patinage synchronisé des occasions de développement et de compétition leur permettant de se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada dans les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior. La meilleure équipe de chacune des cinq catégories de qualification dans chaque région pourra avancer aux Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada. Des inscriptions supplémentaires sont accordées aux régions en fonction du classement de leurs équipes aux Championnats nationaux de l'an dernier et du nombre de membres régionaux.

Le choix de la ville hôte est fait de façon à tenir les championnats tour à tour dans les différentes régions afin d'équilibrer le plus possible les coûts que doivent payer les participants d'année en année et de présenter le patinage synchronisé dans des collectivités de chaque région.

En plus de permettre aux participants de relever les défis associés à ce niveau de compétition et de contribuer à leur épanouissement, ce système de compétition donne, entre autres, aux patineurs la possibilité de vivre la diversité culturelle du Québec en découvrant les régions qui organisent les championnats.

Les participants à cette compétition cherchent non seulement à se qualifier pour les Championnats de patinage synchronisé de Patinage Canada, mais également à vivre une expérience complète, à savoir la satisfaction personnelle d'avoir atteint leurs objectifs de compétition.

Inscription en ligne aux événements et paiement

Le club, l'entraîneur ou le gérant de l'équipe doit inscrire l'équipe à l'événement via [Sportnroll](#).

À l'aide du Guide d'inscription en ligne, les équipes doivent entrer tous les renseignements exigés d'ici **le mercredi 15 décembre 2021 à 16 h.**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

L'accréditation des équipes, officiels et entraîneurs débutera une heure avant le début de l'événement sur le lieu de la compétition.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de services (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

	Avant le 15 décembre 2021 16h	Après le 15 décembre 2021 16h jusqu'au 21 décembre 2021 16h
Catégories Qualificatives, Adultes, Pré-Juvenile et plus		
Équipe	225\$	275\$
Patineur	25\$	75\$
Catégories Débutant et Élémentaire		
Équipe	300\$	350\$
Patineur	Gratuit	50\$

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Toutes les équipes doivent compléter le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **lundi, 10 janvier 2022**.

Une facture au montant de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant **au 11 janvier 2022**, sera transmise par Patinage Québec via Sportnroll. Les équipes devront effectuer le paiement avant leur accréditation à la compétition.

- [Patinage Synchronisé](#)— contenu de programme en ligne.

INSCRIPTION EN LIGNE - PRATIQUES HORS-GLACE ET PAIEMENT

Le gérant de l'équipe doit inscrire l'équipe aux pratiques hors glace de leur choix via un lien Sportnroll qui sera acheminé par courriel, après la publication de l'horaire.

FRAIS D'INSCRIPTION AUX PRATIQUES

(Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une seule personne, un seul compte)

1 ^{ère} pratique :	Gratuite
Pratique (s) supplémentaire (s) :	21 \$ (Frais et taxes en sus)

INSCRIPTION SUR PLACE

Toutes les équipes, les entraîneurs et les gérants d'équipes sont tenus de s'inscrire sur place. L'inscription se déroulera une heure avant le premier événement.

Seuls les patineurs dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats régionaux de patinage synchronisé seront autorisés à patiner aux Championnats de patinage synchronisé 2022 de Patinage Canada. **Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit.** Le nombre permis de remplaçants est de quatre par équipe. Les remplaçants doivent être inscrits avec le reste de l'équipe avant le **mercredi 15 décembre 2021 à 16 h.**

HÉBERGEMENT

La liste des hôtels est disponible sur notre site Internet sous la rubrique « Compétition » puis sous « Compétitions Provinciales » et [«Championnats régionaux de patinage synchronisé»](#).

Remarque : Les patineurs, les gérants d'équipe, les entraîneurs et les parents doivent réserver leur chambre directement auprès de l'hôtel de leur choix.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides
(ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

Toutes les pièces musicales utilisées doivent relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les équipes qui font composer en tout ou en partie la musique de leurs programmes seront tenues d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio et à la télévision ou d'obtenir l'autorisation nécessaire des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : EXIGENCES POUR LA MUSIQUE

Chaque équipe doit fournir deux CD pour la compétition au moment de l'accréditation : un CD pour la compétition identifié « bande maîtresse » et un CD de rechange identifié « copie ».

Exigences courantes pour les CD

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme par CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
3. Le nom de l'équipe, suivi de la durée de la musique (et non celle du temps de patinage) doivent être indiqués clairement sur le CD.
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, sur lequel sont indiqués le nom de l'équipe, le nom de l'épreuve et la durée totale de la musique.

Après l'épreuve

Les équipes pourront récupérer les CD environ 30 minutes après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

PRIX

Volet épreuve CPC

Les prix seront décernés conformément au règlement de Patinage Canada.

Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

HORAIRE DES ÉPREUVES

L'horaire définitif des épreuves et des séances d'entraînement sera affiché sur le site internet à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » puis « Compétitions Provinciales ».

Information pour les patineurs membres de plus d'une équipe : en cas de conflit d'horaire d'une séance d'entraînement et d'une épreuve, il appartient au patineur, à l'entraîneur ou au gérant d'équipe de décider de ce qui est prioritaire. Le comité hôte ne peut modifier les ordres officiels de départ ou de début d'une épreuve pour répondre aux besoins des concurrents qui patinent avec plus d'une équipe.

FRAIS D'ADMISSION

12 ans et plus	10\$/jour
5 à 11 ans	5\$/jour
Moins de 5 ans	Gratuit

Passeport	3 jours/25\$ et 4 jours/30\$
-----------	------------------------------

Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour les spectateurs sauf au moment de boire ou de manger.

Le passeport vaccinal est obligatoire pour tous les spectateurs âgés de 13 ans et plus.

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire) et du passeport vaccinal. Ils doivent porter leur carte photo ainsi que le bracelet autour du cou en tout temps.

RESPONSABILITÉ

Patinage Canada et le comité hôte n'assument aucune responsabilité pour toute blessure corporelle ou personnelle, ou pour toute perte matérielle ou tout dommage matériel subis par les participants et les officiels. Comme condition et en considération de leur participation aux Championnats régionaux de patinage synchronisé, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tout risque de blessure ou de dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation des Championnats régionaux de patinage synchronisé, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada et l'équipe bénévole des Championnats régionaux de patinage synchronisé 2012 de section Québec et leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Le comité hôte offrira des services médicaux d'urgence aux concurrents et aux officiels pendant les périodes d'entraînement et de compétition aux dates de l'événement.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants des Championnats suite à leur inscription.

PASSEPORT VACCINAL

Les modalités de validation du passeport vaccinal pour les patineurs, les spectateurs, les bénévoles, les officiels et les entraîneurs seront transmis avant la compétition.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats régionaux de patinage synchronisé de la section Québec – Patinage Canada 2022.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ADMISSIBILITÉ

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2022 de section Québec sont ouverts à toutes les équipes du Québec qui sont inscrites à Patinage Canada, conformément au règlement du Manuel des compétitions de qualification, et qui satisfont aux exigences énoncées dans la description des épreuves. Il n'y a pas de processus de qualification pour participer à la compétition, mais il pourrait y avoir une ronde de qualification si le nombre d'inscriptions l'exigeait.

<https://noticeboard.skatecanada.ca/2021/10/25/inscriptions-par-region-pour-les-championnats-de-patinage-synchronise-2022-de-patinage-canada/?lang=fr>

ÉPREUVES QUALIFICATIVES

Les Championnats régionaux de patinage synchronisé 2022 de section Québec doivent comprendre les épreuves suivantes. Il n'y a aucune exigence en matière de test. Les catégories suivantes sont fondées sur l'âge et le nombre de patineurs. Voir le règlement du Manuel des compétitions.

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/programmes/patinage-synchronise.html>

QUOTA MAXIMAL ATTEINT AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h11-2-championnats-regionaux-de-patinage-synchronise>

INSCRIPTION UNIQUE D'ÉQUIPE (Novice, Intermédiaire et Ouvert)

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h11-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchronise>

REMPLAÇANTS

Il peut y avoir un maximum de quatre remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes postent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

TIRAGES AU SORT

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h3-2-tirages-au-sort>

Il y a aura un tirage au sort pour la première partie de toutes les épreuves. C'est le spécialiste en chef des données qui effectue les tirages au sort, conformément aux dispositions du règlement de Patinage Canada. L'ordre de départ pour la première partie des épreuves de qualification sera publié dix jours avant le début de la compétition. Les ordres de départ tirés au sort (initial et subséquents) s'appliquent aussi aux séances d'entraînement officielles pour toutes les parties de la compétition (s'il est possible d'offrir aux équipes des périodes d'entraînement sur la glace).

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera l'ordre inverse.

ORDRES DE DÉPART

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h3-2-tirages-au-sort>

- (1) **ORDRE DE DÉPART DE LA PREMIÈRE PARTIE D'UNE ÉPREUVE** : L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort pour chaque épreuve, sauf dans le cas suivant : si une épreuve comprend un programme court et un programme libre, l'ordre de départ du programme libre sera déterminé à partir des résultats du programme court, comme suit :
- (2) **ORDRE DE DÉPART D'UNE PARTIE SUBSÉQUENTE D'UNE ÉPREUVE** : Les concurrents exécuteront la deuxième Partie dans l'ordre inverse des résultats de la première Partie.

TENUE DES ÉPREUVES

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchronise>

CALCUL DES RÉSULTATS

Norme de performance pour les catégories Débutants.

Norme de performance avec classement pour la catégorie Élémentaire

Système de calcul des points cumulatifs pour les catégories Pré-Juvenile à Senior et Adultes.

SYSTÈME DE NOTATION ET DE JUGEMENT

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe (de catégorie Pré-Juvenile et plus) exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :

- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5.
- Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

QUALIFICATIONS POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2022 DE PATINAGE CANADA

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h11-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchronise>

Le résultat final de chaque épreuve régionale déterminera les concurrents admissibles à participer aux Championnats canadiens de patinage synchronisé.

- Les équipes qui se classent en première place dans les catégories novice, intermédiaire, ouverte, junior et senior aux épreuves de qualification régionales se qualifient pour les Championnats canadiens de patinage synchronisé.
- Pour chaque tranche de 15 000 adhérents dans la région, une équipe supplémentaire peut être inscrite dans chaque catégorie aux Championnats canadiens de patinage synchronisé. Le nombre d'adhérents sera déterminé par l'année d'adhésion de l'année précédant les Championnats canadiens de patinage synchronisé.
- Les équipes classées parmi les cinq premières aux Championnats canadiens de patinage synchronisé permettront à leur région d'obtenir une inscription supplémentaire dans la catégorie respective aux Championnats canadiens de patinage synchronisé de l'année suivante.

Remplaçants : Le groupe suivant au classement d'une épreuve régionale peut être appelé à remplacer une équipe candidate qui s'est retirée avant le début de la compétition.

Si le quota maximum n'est pas atteint dans les catégories juniors ou seniors à un championnat régional de patinage synchronisé en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, il n'est pas obligatoire que le championnat soit tenu.

Les droits d'inscription et les formulaires exigés doivent parvenir au bureau national de Patinage Canada au plus tard 48 heures après la fin des Championnats régionaux de patinage synchronisé. Les droits et formulaires pour les Championnats de patinage synchronisé 2022 de Patinage Canada doivent être remis à Patinage Québec.

GLACE D'ENTRAÎNEMENT

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h12-3-championnats-canadiens-de-patinage-synchronise>

Des renseignements sur la glace d'entraînement disponible seront affichés dans le site Web de l'événement ou de la section à l'adresse www.patinage.qc.ca sous la rubrique « compétitions » et puis « Compétitions Provinciales ». Des périodes d'entraînement seront offertes seulement aux catégories qualificatives.

ENTRÉE SUR LA PATINOIRE ET SORTIE :

- a) Le chronométrage de la période pour prendre place commence dès que le nom de l'équipe est annoncé. Chaque équipe dispose d'une minute pour prendre sa position de départ avant que la musique commence.
- b) Chaque équipe dispose de 30 secondes pour prendre sa position de départ après le signal de l'arbitre, avant que la musique commence.
- c) Une équipe ne peut prendre plus de trente secondes pour quitter la patinoire, lors du programme court et du programme libre.

Sections a), b) & c) s'applique pour tous les programmes

ÉPREUVES QUALIFICATIVES

Novice

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais le quart de l'équipe doit avoir moins de 16 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022

Durée du programme : 3 min. + / - 10 sec.

Intermédiaire

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : 3 min. 30 sec. + / - 10 sec.

Ouverte

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : 4 min. + / - 10 sec.

Junior

Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du Programme Court : Max. 2 min. 50 sec.

Durée du Programme Libre : 3 min. 30 sec. + / - 10 sec.

Senior

Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du Programme Court : Max. 2 min. 50 sec.

Durée du Programme Libre : 4 min. + / - 10 sec.

ÉPREUVES NON QUALIFICATIVES

<https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/programmes/patinage-synchronise.html>

Débutant I

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 10 sec.

Débutant II

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Élémentaire

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Pré-Juvenile

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Juvenile

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Pré-Novice

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais ne doivent pas être âgé(e)s de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Adulte PSY III

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 2 min. 40 sec.

Adulte PSY II

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.

Adulte PSY I

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Durée du programme : Max. 3 min. 10 sec.